



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026

**Objet** : Désignation des représentants de la ville au sein des collèges et lycées de la ville

**Date de la convocation** : 17 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation** : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée** : 43

**Nombre de membres en exercice** : 43

**Quorum** : 22

**Nombre de membres présents** : 37

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents**: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

**Étaient absents** :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur DE CASALTA Jean Sébastien ; Madame Catherine CASIMIRI.

**Ont donné pouvoir** :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

**Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles R. 421-14-7° et R. 421-16-6° ;

**Vu** la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

**Considérant** que les conseils d'administration des collèges et lycées, en tant qu'instances délibérantes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), incluent des représentants de la commune siège de l'établissement ;

**Considérant** que la désignation de ces représentants est encadrée par des dispositions spécifiques du Code de l'éducation susvisées ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant dudit conseil afin de siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de la Ville.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Mathoieu RICCI s'étant abstenus.*

### **Article unique :**

- **Désigne** un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal pour siéger au sein de chacun des conseils d'administration des collèges et lycées de la commune, à savoir :
  - Lycée Jeanne D'arc :  
Titulaire : Madame Marie Stromboni ; Suppléant : Madame Anne-Marie Carrier
  - Lycée Paul Vincensini :  
Titulaire : Madame Mattea Lacave ; Suppléant : Madame Emmanuelle Luciani
  - Lycée Fred Scamaroni :  
Titulaire : Madame Emmanuelle Luciani ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
  - Lycée Giocante de Casabianca :  
Titulaire : Madame Dominique Nasica ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
  - Collège de Montesoru :  
Titulaire : Madame Angelina Mangano ; Suppléant : Monsieur Michel Grimaldi D'Esdra Terrachon
  - Collège de Giraud :  
Titulaire : Monsieur Didier Grassi ; Suppléant : Madame Marie Stromboni
  - Collège Simon Vinciguerra :  
Titulaire : Madame Dominique Nasica ; Suppléant : Madame Carulina Colombani
  - Collège Saint Joseph :  
Titulaire : Monsieur Philippe Vignoli ; Suppléant : Madame Mathilde Mattei
  - LEP Jean Nicoli :  
Titulaire : Madame Anne-Marie Carrier ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
  - Lycée maritime et aquacole :

Titulaire : Madame Joséphine Natali ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Mattea LACAVE

Le Maire,



Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*